

Comedia soutient pleinement les réfugié-e-s vaudois menacé-e-s de refoulement et dénonce la violence d'Etat

Un accord secret a été signé le 28 mai dernier par le Département fédéral de Justice et Police et le Conseil d'Etat vaudois. Cet accord, rendu public trois mois après, scelle dramatiquement le sort de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants - 680 personnes pour l'instant - menacées de renvoi forcé (refoulement) et donc d'une catastrophe personnelle mettant en jeu leur existence, après des années passées ici.

Ces renvois sont d'autant plus inacceptables que la plupart de ces gens auraient dû recevoir le statut de réfugié dès leur entrée en Suisse si le droit en vigueur avait été correctement appliqué, en particulier la convention de Genève sur les réfugiés de 1951 dont la Suisse est dépositaire.

A ce premier déni de justice s'en ajoute un second. En effet, l'autorité d'exécution des renvois - soit le canton - a l'obligation légale de vérifier si ledit renvoi ne place pas la personne dans une situation où elle risque une atteinte à sa liberté, sa vie ou son intégrité physique ou morale ou si elle risque de subir un traitement cruel, inhumain, dégradant ou la torture. Cette obligation de droit international public, appelé principe de non-refoulement, est consacré par plusieurs textes légaux ratifiés par la Suisse. Pourtant, le Conseil d'Etat vaudois n'entend pas appliquer ce principe et se place ainsi hors-la-loi.

Ces graves refus de justice sont une infamie dans un Etat de droit et laissent libre cours à une violence d'Etat à laquelle tous les démocrates doivent s'opposer.

Pour le mouvement syndical, ces violations des libertés fondamentales des membres les plus fragiles de la société entrent en résonance avec des violations identiques des droits sociaux fondamentaux. Ainsi, les droits syndicaux sont violés de manière croissante dans les entreprises (licenciements de délégués, pressions multiples, refus de négociations collectives, etc.) et par l'Etat (charges de police contre les piquets de grève, restrictions au droit de manifestation, condamnations pénales pour actions syndicales, etc.). Le même Etat qui démantèle le service public et s'en prend, après les « faux » réfugiés, aux « faux » chômeurs, et maintenant aux « faux » invalides, menace les équilibres de fond de la société au seul bénéfice des « vrais maîtres », les tenants de l'économie marchande.

En ce sens, comedia déclare son plein soutien aux réfugié-e-s menacé-e-s de refoulement.